LA LIBERTÉ

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
18, Grand'Rue, Fribourg (Suisse)
ANNONCES
Agence fribourgeoise d'annonces, 71, r. des Epouses

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
TROIS MOIS . FR.	4 —	FR. 7 —
SIX MOIS . . »	6 50	» 13 —
UN AN . . . »	12 —	» 25 —

Un numéro du journal : 5 cent.

ANNONCES

	Annonces	Réclames
CANTON, LA LIGNE	15 CENT.	30 CENT.
SUISSE »	20 »	40 »
ÉTRANGER »	25 »	50 »

VENDREDI 23 DÉCEMBRE 1892
8 — SAINTE VICTOIRE — 358
Numéro 298
VINGT-DEUXIÈME ANNÉE

Courage donc, chers Fils, et agissez virilement, pleins de confiance en Dieu dont vous servez la cause, appuyés sur les doctrines de cette Chaire apostolique à laquelle a été confié l'enseignement suprême.
(BREF DE PIE IX A LA *Liberté*)
O. I. X.

Nous avons constaté avec plaisir que, dans le ministère que vous exercez, vous vous proposez d'adhérer fermement aux conseils que le Saint-Siège a donnés aux écrivains catholiques.
(BREF DE LÉON XIII A LA *Liberté.*)
M. V. X.

La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (PIE IX)

La *Liberté* est servie dès ce jour, sans augmentation de prix, aux nouveaux abonnés pour l'année 1893.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Rome, 22 décembre.

Le Saint-Père recevra les souhaits des cardinaux pour la nouvelle année. On annonce un important discours de Sa Sainteté.

Il est question de l'élévation au cardinalat du R. P. Steinhuber, de la Compagnie de Jésus, du Collège germanique.

Rome, 22 décembre.

On assure que le Pape aurait refusé aux Jésuites de laisser transférer à Rome le siège principal de l'Ordre (?).

Rome, 22 décembre.

Plusieurs journaux annoncent une demande d'autorisation de poursuites contre trois magistrats pour faits de corruption.

Paris, 22 décembre.

On assure que neuf sénateurs et députés seraient encore impliqués dans l'affaire du Panama.

Le bruit court que le gouvernement déposerait aujourd'hui une nouvelle demande d'autorisation de poursuites, à moins qu'il ne préfère attendre la clôture de la session.

Le copie-lettres de M. Reinach a été saisi par la justice, ainsi qu'un reçu de 600,000 fr. de M. Barbe, ancien ministre décédé.

Paris, 22 décembre.

On assure que MM. Laguerre, Laur, Naquet et Saint-Martin seraient poursuivis pour avoir reçu d'Arton des sommes importantes, en s'engageant à voter le projet.

M. Paul de Cassagnac dit dans l'*Autorité* qu'il est resté étranger, de près et de loin, à l'affaire du Panama.

Paris, 22 décembre.

Les témoins de MM. Déroulède et Clémenceau sont tombés d'accord pour soumettre leur différend à l'arbitrage, au sujet de la qualité de l'offensé.

Paris, 22 décembre.

MM. Déroulède et Clémenceau ont choisi comme arbitre le général Saussier. On ignore encore si le général acceptera cette mission.

Paris, 22 décembre.

L'instruction de l'affaire de la dynamite est close.

Cologne, 22 décembre.

La nuit dernière, un agent a trouvé devant le commissariat de police, une bombe en tôle, cerclée d'une bande de cuivre et munie d'une mèche allumée mais qui a pu être éteinte.

L'engin a été porté au laboratoire de chimie pour examen.

Londres, 22 décembre.

Il est inexact que l'extradition de Cornélius Herz ait été demandée.

Londres, 22 décembre.

Toutes les recherches faites pour retrouver Arton sont restées sans succès.

Londres, 22 décembre.

Pendant un essai du croiseur *Phébé*, à Plymouth, une partie de la chaudière a sauté. Trois mécaniciens ont été brûlé.

Madrid, 22 décembre.

La *Tribuna* apprend de Londres que les négociations entamées dans le but d'amener la reine Victoria à visiter Rome, pendant son séjour à Florence, sont sur le point d'aboutir.

Madrid, 22 décembre.

Le Conseil des ministres a ratifié le traité de commerce entre l'Espagne et la Suisse.

Belgrade, 22 décembre.

Hier, ont eu lieu les élections municipales. La liste libérale l'a emporté.

Odessa, 22 décembre.

Le shah de Perse est gravement malade.

Le Hâvre, 22 décembre.

A la suite d'une question de salaires les ouvriers du port ont décidé de se mettre en grève générale.

Washington, 22 décembre.

M. Sherman a déposé au Sénat un rapport favorable à la construction du canal de Nicaragua. Il demande au gouvernement de garantir une émission de cent millions de dollars.

Berne, 22 décembre.

Le bureau du Conseil national a désigné ce matin les Commissions suivantes :

Gestion du Conseil fédéral pour 1892 : MM. Brosi, *Aeby*, Blumer-Egloff, Dufour, Geilinger, *Ming*, *Schmid* (Grisons), Viquerat, Zurbuchen.

Loi sur la régale des postes : MM. Kurz, Ador, *Bonzanigo*, Cuenat, Curti, Eckenstein, Fehr, *Vonmatt* (Nidwald), Zuberbühler.

Correction du Rhin : MM. Bühler (Berne), Cavat, Pestalozzi, *Roten*, Schindler, *Schobinger*, *Théraulaz*, Vigier, Zschokke.

M. le président Forrer propose, pour activer les débats, que les rapports des Commissions ne soient présentés aujourd'hui qu'en une seule langue. M. *Favon* fait observer que cette mesure d'exception est contraire à toute l'organisation de nos institutions fédérales ; elle ne doit pas constituer un précédent. (Ce, d'autant plus que le premier rapporteur des Commissions est presque toujours allemand).

On aborde le projet d'acquisition complémentaire de 25,000 fusils. M. *Künzli*, qui prend visiblement depuis quelques jours une attitude anti ministérielle, fait observer qu'on se trouve devant un fait accompli. La dépense est déjà faite !

M *Frei* répond qu'on ne pouvait pas congédier les ouvriers ; l'assemblée fédérale n'étant pas réunie, il a fallu continuer la fabrication, sous peine de recommencer à plus grands frais.

Le crédit est accordé, soit une somme de 2,175,000 fr. pour 25,000 fusils, à 87 fr., et 750,000 fr. pour 7,500,000 cartouches à 10 centimes.

On adopte aussi, sur le rapport de M. *Galatti*, l'arrêté créant une place de « secrétaire pour personnel » au bureau du chef de l'arme du génie.

Adopté également, à la vapeur, l'arrêté concernant les indemnités aux cantons pour équipement et habillement des recrues. Rapporteur : M. *Meister* (Zurich).

M. *Curti* présente le rapport de la commission sur les jours de repos du personnel des télégraphes et téléphones. Adopté.

On liquide ensuite un certain nombre d'affaires de chemins de fer. Rapporteur, M. **Grand.**

Grande discussion sur l'arrêté fédéral décrétant un crédit de 60,000 fr. pour l'envoi de délégués à l'Exposition de Chicago.

Après les rapports de MM. *Abegg* et *Grosjean*, prennent encore la parole MM. *Steiger* (Berne), *Vogelsanger* (Zurich), *Joos* (Schaffhouse), *Blumer-Egloff* (Saint-Gall). Le projet est fortement combattu. Les débats continuent.

Au Conseil des Etats, l'arrêté complémentaire autorisant le Conseil fédéral à mettre en vigueur provisoirement le traité commercial avec la France est ratifié sans opposition avec l'adjonction votée par le Conseil national.

Le rapporteur, M. *Zweifel* (Glaris), critique vivement le rapport erroné de M. *Méline, président de la Commission* française des douanes. Il s'associe aux déclarations de M. Kunzli sur les conséquences politiques d'une rupture économique avec la France.

Berne, 22 décembre.

La droite, réunie hier soir à l'hôtel des Tisserands, a longuement discuté sur la situation politique.

L'assemblée a chargé le Comité de confier à des Commissions spéciales l'étude des diverses questions à l'ordre du jour.

Elle a décidé de ne pas faire opposition à l'augmentation du traitement des conseillers fédéraux.

Session des Chambres fédérales

Berne, le 21 décembre.

Un guêpier. — Attitude résolue des Chambres. — Discours de M. Théraulaz. — Economies ! Economies !

La Commission du budget, au Conseil national, *parait avoir mis la main dans un guêpier.* Elle a formulé, comme vous savez, un postulat invitant le Conseil fédéral à faire des propositions en vue de régulariser, *par voie de législation fédérale*, la situation des fonctionnaires et employés fédéraux (en tant qu'ils revêtent un caractère permanent) qui sont institués par simple décision du Conseil fédéral ou par le budget.

Le rapporteur, M. **Théraulaz,** s'était armé de toutes pièces et il nous a fait de curieuses révélations. Sur 529 fonctionnaires, émargeant au budget une somme de 2,042,014 francs, il y en a 167 dont la nomination ne repose sur aucune loi, sur aucun arrêté. *Ces 167 employés extra-légaux* perçoivent une somme de traitements s'élevant au chiffre de 564,928 francs.

M. Théraulaz a fait observer, en outre, que cette situation n'est pas nouvelle et qu'elle a été dénoncée plusieurs fois à la tribune des Chambres. Il rappelle les nombreux postulats et motions invitant le Conseil fédéral à régulariser cet état de choses. Aujourd'hui, la situation s'est plutôt aggravée, puisque nous nous trouvons en présence d'une augmentation du nombre de ces emplois institués en dehors de la loi. *Le moment est venu de mettre de l'ordre* dans cette situation anormale. Les employés eux-mêmes ont intérêt à voir leur situation régularisée, à savoir qu'ils existent non par une simple décision du Conseil fédéral, mais par une loi.

Deux postulats sont en présence, celui du Conseil des Etats et celui du Conseil national. Le premier invite le Conseil fédéral à dresser une liste des fonctionnaires et employés fédéraux, avec la date de leur entrée en service et le chiffre de leurs traitements, et de distribuer cette liste aux membres de l'Assemblée fédérale. La Commission du Conseil national a trouvé que ce système n'atteint pas le but. La publication d'une liste des fonctionnaires avec le chiffre de leurs traitements offrirait des inconvénients. Il ne convient pas de livrer ces sortes de choses à la pâture du public et de la presse. La Commission propose dès lors de faire abstraction de ce postulat du Conseil des Etats, pour le remplacer par le postulat dont on a donné connaissance (voir ci-haut.

Quant au postulat de M. Koch (publié dans ma précédente lettre), il n'est en réalité qu'un *complément du postulat de la* Commission. Il tend à donner des directions au Conseil fédéral pour lui indiquer les moyens d'exécution. Dès lors, on pourrait l'accepter, n'étant pas en opposition avec celui que nous proposons.

M. *Hauser*, chef du Département des Finances, ne trouve pas le postulat de son goût. Il voudrait simplement rappeler les anciens postulats. Le tableau donné par M. Théraulaz n'est pas exact, et sa distinction entre employés légaux et employés illégaux n'est pas admissible.

Sur ce discours, les débats sont interrompus. Ils ont été repris, comme je vous l'ai annoncé, dans une séance de relevée, à 5 heures.

* * *

Au début de cette séance du soir, c'est M. *Meister* (Zurich) qui a ouvert les feux en essayant de démolir les propositions de la Commission. Il s'oppose à tout postulat.

M. *Risch* (Grisons) reprend le postulat du Conseil des Etats. Il faudrait dresser une bonne fois la liste des fonctionnaires fédéraux avec le chiffre de leurs traitements. On ne comprend vraiment pas pourquoi l'administration regimbe contre cette publication. Dans un Etat bien ordonné, on ne doit pas redouter la publicité.

L'orateur demande, en outre, où en est *la réforme administrative projetée depuis* 1888.

M. le Dr *Ming* (Obwald) appuie la proposition de M. Risch. On ne possède aucun catalogue ou annuaire complet des employés fédéraux. Ce mystère donne lieu à des bruits fâcheux et à des suspicions peut-être imméritées. Le peuple a le droit de savoir ce qui se passe, et de savoir par qui il est gouverné. Chacun sait que les chefs de département ne peuvent suffire eux-mêmes à la besogne et qu'ils doivent s'en remettre plus ou moins à la discrétion de leurs employés. Le peuple suisse aura plus de confiance envers les autorités fédérales lorsqu'il sera au clair sur l'organisation du fonctionnarisme fédéral, et l'on peut espérer qu'une loi réglant les traitements sera acceptée par le corps électoral.

Au postulat du Conseil des Etats, M. Ming voudrait ajouter un amendement portant que la liste doit comprendre aussi les traitements des instructeurs et les rations des chevaux de service !

M. *Hammer* justifie le postulat de la Commission.

M. **Théraulaz** répond, en trois points, aux observations présentées par les adversaires du postulat. La Commission ne préconise pas tel système plutôt que tel autre. *Si le Conseil fédéral désire procéder par* départements, cela lui est loisible. S'il préfère élaborer une loi complète, il en a encore le pouvoir. Le postulat ne le gêne pas dans ses mouvements.

Second point. Ce matin, le président de la Confédération s'est servi constamment du terme employés *illégaux*, situation *illégale*. Cette interprétation de mes paroles n'est pas fidèle. Je me suis exprimé dans d'autres termes ; j'ai distingué entre les employés institués par la loi et les employés *non institués* par la loi. Vous saisissez la différence. Nous ne prétendons pas que les employés nommés par la voie du budget n'aient pas leur raison d'être ; nous n'avons pas contesté leur utilité ; nous avons simplement constaté qu'ils ne sont pas nommés en vertu d'une loi.

Troisième point. Je n'ai pas prétendu que ma liste eût une origine officielle. Nous avions demandé un tableau résumant toutes les listes, de façon à grouper tous les employés dans les deux catégories que nous distinguons. Il nous a été répondu que ce travail n'était pas possible. C'est alors que, pour mon compte personnel, j'ai chargé un employé de faire cette condensation. Je l'ai payé de ma poche. J'ai toute raison de croire que son travail est exact. D'ailleurs, rien de plus facile que de le vérifier. Nous *sommes encore en possession des listes* elles-mêmes.

M. *Hauser*, chef du département des Finances, déclare que l'employé auquel M. Théraulaz a confié ce travail de compilation a commis une erreur, en tout cas, sur le nombre des fonctionnaires occupés au département des Finances. Il en a compté quatre de trop. Quant aux employés de la Monnaie, nommés depuis 1889 par la voie du budget, des explications complètes ont été données à ce sujet dans le message du Conseil fédéral.

Les rapports des départements concernant la réforme administrative sont prêts ; *ils sont même imprimés. Mais il* n'a pas été possible de présenter des propositions aux Chambres dans cette session. Les difficultés sont nombreuses ; nous hésitons entre divers systèmes. Tout postulat nouveau ne fait qu'encombrer le terrain. Il suffit de rappeler les postulats antérieurs. Le Conseil fédéral présentera son rapport à la prochaine session ordinaire.

M. *Théraulaz* demande la parole.

On réclame la clôture de la discussion. M. le président Favon consulte l'Assemblée. A une grande majorité, l'Assemblée décide d'entendre M. Théraulaz.

M. **Théraulaz** veut simplement constater que M. le chef du département des Finances ne l'a pas compris. Dans la liste qu'il a fait élaborer, on n'a compté que six employés de ce département : un à la chancellerie, deux au contrôle, et trois à la caisse d'Etat. M. Hauser a compris *dix*, tandis que l'orateur n'en avait énuméré que *six*.

On passe à la votation.

En première votation éventuelle, on repousse par 45 voix contre 34 l'amendement de M. Ming.

En seconde votation éventuelle, on repousse à une majorité évidente le postulat du Conseil des Etats repris par M. Risch.

En troisième votation éventuelle, on adopte le postulat de la Commission par 54 voix contre 37.

En quatrième votation éventuelle, le postulat Koch est rejeté.

En cinquième votation éventuelle, le postulat de la Commission est maintenu contre la proposition de M. Hauser par 52 voix contre 51 (hilarité).

En votation définitive, le postulat de la Commission triomphe définitivement contre la proposition de suppression formulée par M. Meister, par 67 voix contre 39.

Vous voyez qu'il y a, au Conseil national, un courant sérieux pour enrayer les fantaisies administratives et les depenses exagérées.

***

Un troisième postulat formulé par la Commission invite le Conseil fédéral à présenter un rapport et des propositions sur les moyens d'équilibrer le budget.

M. **Théraulaz** justifie ce vœu, en raison des déficits toujours croissants. De 1849 à 1873, la somme des budgets oscillait entre 4,800,000 francs et 28,779,000 francs. De 1874 à 1885, elle oscillait entre 37 millions et 45 millions. Aujourd'hui nous sommes à 85 millions. Jusqu'à présent les déficits étaient l'exception. On ne compte que sept années de déficits, tandis qu'il y en a 34 de bonis.

Ce n'est donc pas sans raison que le peuple et les Chambres s'alarment, et le postulat qui vous est présenté est le résultat de ce sentiment.

Sans doute, il y a aussi de la faute des Chambres qui ont tout approuvé les yeux fermés.

Aujourd'hui, heureusement, on revient à des notions administratives plus rationnelles et le postulat a pour but d'accentuer ce mouvement, sans vouloir, du reste, gêner l'administration dans les dépenses nécessaires.

Ce que nous réclamons, c'est l'économie, encore de l'économie et toujours de l'économie.

M. *Hauser* accepte le postulat.

M. *Fonjallaz* (Vaud) voudrait retrancher du texte français du postulat le mon *convenables*. On ne comprend pas que le Conseil fédéral puisse faire des propositions qui ne soient pas convenables (hilarité).

Avec cette modification rédactionnelle, admise par M. Théraulaz au nom de la Commission, le postulat N° 3 est adopté sans opposition.

M *Künzli* développe le postulat suivant qu'il a déposé hier :

Le Conseil fédéral est invité à présenter, après étude, un rapport sur la question de savoir si toutes les classes d'âge de la landwehr ne devraient pas être armées du nouveau fusil.

M. *Frei*, chef du département militaire, accepte le postulat, sans s'associer toutefois à l'argumentation de M. Künzli.

Le postulat est accepté sans opposition.

Après un rapport détaillé de M. *Good* (Saint-Gall), on accorde au canton de Glaris une subvention supplémentaire de 26,500 francs pour compléter l'endiguement du torrent du Niederurnen.

CONFÉDÉRATION

Radicaux des contrées catholiques. — Le Comité central de l'Association des libéraux-radicaux des contrées et des cantons catholiques de la Suisse, s'est réuni lundi à Berne, sous la présidence de M. le conseiller national Heller (Lucerne). Les radicaux fribourgeois sont représentés au sein du Comité par M. l'avocat Bielmann.

Sur la proposition de M. le conseiller national de Stoppani (Tessin), le Comité a décidé de procéder à une organisation générale des forces libérales dans les contrées catholiques. On s'est plaint que cette organisation fait totalement défaut dans les cantons de la Suisse primitive, et un peu aussi dans ceux de la Suisse orientale.

Sur la proposition de MM. Moos (Zoug) et Heller (Lucerne), il a été décidé d'établir à Berne une sorte d'office central, de secrétariat politique. On en chargerait un correspondant, qui aurait pour mission d'informer les organes libéraux des contrées catholiques, qui ne peuvent pas se payer des correspondants ; il transmettrait aussi les mots d'ordre du parti.

On a enfin admis une proposition de M. *Bielmann (Fribourg), d'après laquelle les* conseillers nationaux des cantons catholiques, faisant partie de la gauche, seraient chargés de déclarer que le Comité accepte en principe le programme général élaboré par la gauche, et qu'il insiste particulièrement sur l'art. 6 de ce programme (lutte *contre les empiètements de l'Eglise et con* tre les ultramontains).

Le Comité s'est donné rendez-vous en mars prochain. D'ici là, MM. Keller et de Stoppani veilleront à l'exécution des décisions prises.

Nous empruntons ces renseignements au *Confédéré*, tout fier d'avoir joué un rôle actif dans cette tentative de rétablissement du Kulturkampf. La feuille radicale nous détaille déjà la liste des **empiètements** auxquels elle estime qu'il est nécessaire de mettre un terme. La liste est longue. On nous reproche, entre autres abus épouvantables, de « jouir seuls des églises et des cures catholiques, de pèleriner et processionner à notre gré, de nous organiser, de nous liguer pour monter à l'assaut du pouvoir, d'abolir les lois qui nous gênent, de reviser les Constitutions qui nous embarrassent », etc.

L'on voit ce que deviendrait la liberté religieuse, le jour où le radicalisme reprendrait le dessus dans le canton de Fribourg. A nos lecteurs de prendre note de tout ce que le *Confédéré* voudrait faire disparaître comme autant d'empiètements. Ainsi donc ;

Défense d'avoir des églises ;

Défense de faire des pèlerinages ;

Défense de faire des processions ;

Défense de s'organiser en associations pieuses : tel est le régime rêvé contre les catholiques par les chefs dirigeants du radicalisme fribourgeois.

Tandis que M. Bielmann (Fribourg) proposait et *faisait adopter cette adhésion* formelle à l'article 6 du programme radical (lutte contre les empiètements de l'Eglise et contre les ultramontains), les députés radicaux de Vaud aux Chambres fédérales décidaient de ne pas adhérer à ce même article 6. Honneur à eux !

Cette différence d'attitude entre les députés vaudois et les représentants des radicaux fribourgeois est des plus instructives pour nous. Elle explique bien des choses.

La prochaine Exposition nationale. — Les Genevois sont heureux ! Nombreuse a été l'assemblée réunie mercredi à Berne, sous les auspices du département fédéral de l'agriculture, pour être entendue sur le projet d'une exposition nationale suisse à Genève en 1896.

La réunion était présidée par M. le conseiller fédéral Deucher. Elle se composait de nombreux représentants de l'Assemblée fédérale, des délégués de l'industrie, des beaux-arts, de l'agriculture, et du bureau du comité d'initiative de Genève.

Cette assemblée avait à se prononcer sur l'opportunité de l'exposition.

Après un discours d'ouverture de M. le conseiller fédéral Deucher, M. le conseiller d'Etat Dufour, de Genève, président du Comité provisoire, a présenté un rapport complet sur la question.

Un grand nombre d'orateurs se sont fait entendre. Tous ont été favorables au projet qui a été adopté en principe avec enthousiasme et à l'unanimité.

Comme tous les centres de production étaient représentés, on peut être assuré d'une grande participation. Le succès de l'entreprise paraît donc certain.

Jura-Simplon. — L'Etat de Berne ayant désigné ses quatre représentants au Conseil d'administration du Jura-Simplon, ce corps est ainsi au complet et se compose *des personnes ci après désignées :*

Représentants de la *Confédération :* MM. les conseillers nationaux Bezzola, Geilinger, Keel et Kunzli ; de l'Etat de *Vaud*, MM. Jordan-Martin, Decoppet, Ruffy et Correvon ; de l'Etat de *Berne*, MM. Scheurrer, Stockmar, Gobat et Forster ; de *Fribourg*, MM. Théraulaz, Menoud et Python ; de *Genève*, MM. Dufour et Léchet ; de *Neuchâtel*, MM. Cornaz et Comtesse ; du *Valais*, MM. de Roten et de Werra ; de *Soleure*, M. Brosi ; de *Bâle-Ville*, M. Falkner ; de *Bâle-Campagne*, M. Gasser.

Représentants les groupes d'actionnaires de *Genève*, MM. Necker, A.-L. Richard, Darier, Hentsch, Lenoir, Lachenal, Roch, Turettini. — *Vaud*, Ruchet, Paccaud, Ruffieux, Rambert, Masson, Boiceau, Baup (Nyon), Chappuis (Nidau). — *Fribourg*, de Weck, von der Weid, Grand, Chassot, Gendre, E. Girod. — *Neuchâtel*, P. de Meuron, — *Berne*, Jost, Benz, Gerber, Choffat, Marcuard, Francillon, Rosselet, Sessler. — *Lucerne*, Schmidt Ronca. — *France*, André (Paris), Weiss et Lefébure, administrateurs de la Compagnie de l'Est. — *Allemagne*, Parcus (Darmstadt).

Catastrophe de Mœnchenstein. — Le tribunal civil de Bâle avait admis, dans deux procès intentés par les victimes de la catastrophe de Mœnchenstein, que cet accident avait été provoqué par une faute grave de la Compagnie du Jura-Simplon. Le tribunal avait alloué aux victimes, en dehors des dommages-intérêts qui leur revenaient en tout cas, une indemnité supplémentaire. C'est ainsi qu'il avait condamné le Jura-Simplon à payer 24,860 fr. 45 à Mlle Stœhelin, grièvement blessée, et 22,710 fr. à la veuve Kunz, qui a perdu son mari et son enfant lors de la catastrophe.

La Compagnie du Jura Simplon a recouru contre ce jugement, et l'affaire est venue samedi passé devant la Cour d'appel de Bâle. La Cour d'appel avait renvoyé à huitaine son jugement. Elle a confirmé le jugement du tribunal de première instance et déclaré que la catastrophe de Mœnchenstein était due effectivement à une faute grave de la Compagnie du Jura-Simplon. On annonce que le *Jura-Simplon portera* l'affaire, par voie de recours, devant le Tribunal fédéral.

Nomination. — M. Edouard Müller, de Moudon, ingénieur-mécanicien et major d'artillerie, actuellement inspecteur du train de la direction *générale des postes*, a été nommé directeur des ateliers de construction, à Thoune.

Chemin de fer sur route. — Le Conseil fédéral a adopté un message à l'Assemblée fédérale concernant une concession pour des chemins de fer sur route dans le canton de Bâle-Ville.

Le subside fédéral à M. le Dr Hess. — Nous remarquons, sans trop de surprise, que le *Confédéré* reproduit *con amore* un article bien malveillant à l'adresse de M. le Dr Hess et des savantes études pour lesquelles les Chambres fédérales viennent de lui voter un subside de 3000 fr. Cette attaque est d'autant plus déplacée que M. Hess est Fribourgeois et que la Chambre des scolarques lui a accordé son concours. Que devient avec cela l'amour pour la science dont le radicalisme prétend avoir le monopole ? Une blague, et rien de plus.

NOUVELLES DES CANTONS

Tarifs de montagne. — Le gouvernement tessinois s'est occupé hier de l'importante question des tarifs des chemins de fer de montagne.

Sur l'invitation de la Compagnie du Gothard, le Département des chemins de fer a décidé de charger des personnes compétentes de faire des études comparatives entre les tarifs du Gothard, le Mont-Cenis et ceux appliqués par d'autres Compagnies dans des conditions semblables.

Suivant les rapports de ces experts, le gouvernement tessinois avisera sur la conduite à suivre. Il paraît bien disposé à agir énergiquement afin d'obtenir des réductions équitables.

Accident. — Dimanche, au Brassus, un petit garçon de 5 ans s'amusait avec d'autres camarades à se glisser sur une pente qui aboutit à la rivière de l'Orbe, près le « Pont-Noir ». Le pauvre enfant n'ayant pas su conduire et retenir son traineau à temps, s'est engouffré dans un endroit où la rivière, profonde d'environ un mètre, n'était pas gelée ; le courant assez rapide l'a emporté sous la glace d'où son corps n'a pu être encore retiré.

Accident. — Dimanche soir, entre Sugnens et Fey, sur la ligne d'Echallens, une femme de 70 ans, à l'esprit un peu dérangé, qui marchait sur la voie, a été atteinte par la locomotive et a eu les deux jambes coupées. Vu l'épaisseur du brouillard, personne dans le train, ni employé, ni voyageur, ne s'est aperçu de l'accident. Ce n'est que plus tard, dans la soirée, que des gens de Fey occupés dès la tombée de la nuit à faire des recherches dans les environs, trouvèrent la victime étendue sans connaissance au bord de la voie. Madame L. est actuellement en traitement à l'hôpital cantonal, où elle a été amputée. Elle a bien supporté l'opération.

Vol à la sacoche. — Un maçon italien qui rentrait dans son pays se trouvait le 14 décembre à la gare centrale de Bâle, attendant le train du Gothard. Un autre Italien, prétendant venir d'Amsterdam, lia conversation avec lui, et tous deux s'en allèrent faire un tour en ville. Sur le pont du Rhin, les deux amis rencontrèrent, comme par hasard, un troisième Italien qui raconta, celui là, qu'il venait d'Angleterre et y avait gagné beaucoup d'argent. Après qu'on eût bu un bon coup ensemble, l'Italien arrivant soi-disant d'Angleterre *proposa l'acquisition d'une sacoche où les* trois amis mettraient leurs économies en *sûreté. Ils étaient convenus, en effet, de* partir par le même train pour l'Italie. La proposition fut admise et la sacoche achetée. Le maçon y plaça candidement ses économies montant à 1140 francs, pui ses compagnons firent semblant d'agir de même. La sacoche, au bout d'une minute ou deux, fut remise au maçon. Ses amis d'occasion l'envoyèrent bientôt dans un magasin de la rue *Franche pour acheter une fourrure* destinée à préserver la précieuse sacoche contre les heurts des wagons. Quand il

---

27 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

Le Crime de Kéralain

par C. de Beaurepaire de Louvagny

XIII

— Plus j'examine cette jeune fille, pensait-elle, plus elle réveille en moi les échos du passé... sa voix, je l'ai déjà entendue ; son sourire, je l'ai déjà vu ! Ah ! ne pas avoir un portrait qui puisse guider mon souvenir, rien que cette carte à demi effacée par mes larmes !.... et elle cherchait sur un photographie fanée et décolorée les traits de son époux.

— Si pourtant mon père m'avait menti ? Si cette jeune fille était ma fille ? Si mon mari n'était pas mort ? Ah ! je ne puis supporter le doute qui s'est glissé au plus profond de mon esprit. C'est une torture nouvelle dont je ne puis dire l'amertume ! Mon Dieu ! Mon Dieu ! *ne faites pas naître en mon âme un espoir aussi* insensé. Et pourtant, qui sait ? Peut-être ma fille aura-t-elle été sauvée et adoptée par d'honnêtes gens qui l'auront élevée. Pourquoi n'ai-je pas interrogé son frère ? Ce Beppo qui lui ressemble si peu ! Je lui écrirai de venir !

Quand le lendemain Mme de Kéralain et Cécile se retrouvèrent au salon, elle étaient pâles et préoccupées. M. de Maloy ne tarda pas à les rejoindre et comme il ne perdait pas de *vue les projets que l'enfer* lui avait inspirés, il se montra aimable et empressé.

Mme de Kéralain fronçait le sourcil, Cécile était indifférente.

— Notre chère malade, dit-il à Yvonne, gardera la chambre encore aujourd'hui ; voulez-vous profiter des derniers beaux jours pour faire visiter à Mlle Martini quelques-uns des sites pittoresques qui rendent notre beau pays si intéressant.

— *Si cela fait plaisir à Cécile, répondit* Mme *de Kéralain, je ne demande pas mieux. Que* pensez-vous de ce projet, chère enfant ?

— Je ferai ce que vous voudrez, madame.

— Alors, continua Bertrand, je serai heureux de vous accompagner.

— Ne resterez-vous pas auprès de ma tante ?

— C'est elle qui ma suggéré l'idée de vous proposer une promenade et, à moins que ma présence ne vous contrarie ?....

— Oh ! non, cela nous *est indifférent, n'est-ce* pas Cécile ?

— Pourvu que vous y soyez madame.

M. Maloy continua :

— Alors que diriez-vous d'une visite à Montgardec ?

En entendant ce non sortir des lévres de M. *Maloy au moment où elle y songeait le moins,* Cécile ne fut pas maîtresse d'elle-même. Elle n'avait pas pensé que Montgardec fut aussi rapproché de Kéralain. Elle se sentit rougir jusqu'à la racine des cheveux et laissa tomber le livre qu'elle tenait à la main.

— Comme je suis maladroite, s'écria-t-elle, et elle se baissa pour ramasser son livre. — Mme de Kéralain, la tête penchée sur sa tapisserie, n'avait rien vu.

Quant à M. de Maloy, il ne savait que penser.

La promenade fut décidée au grand émoi de Cécile. Qu'arriverait-il si elle se trouvait en présence d'Henry ? Mais le ciel lui fut clément. Il n'y avait personne à Montgardec qu'un vieux domestique qu'Yvonne avait toujours connu. Mme de Kéralain lui demanda si on avait enfin des nouvelles de M. Henry ; on lui répondit qu'il avait écrit dernièrement, qu'il avait été très malade en Italie ; mais qu'il était guéri et *qu'il continuait à voyager.*

Pendant cette conversation, Bertrand ne quittait pas Cécile du regard ; mais celle-ci avait eu le temps de composer son visage ; elle resta impénétrable et M. de Maloy ne put découvrir en elle aucune trace d'émotion.

A la suite de cette promenade Cécile fut quelque temps sans pouvoir sortir. Une période de jours pluvieux empêcha tout le monde *de quitter le château et les journées se passè*rent en majeure partie au coin d'un bon feu que rendaient nécessaires les premiers froids de l'automne.

Quoi qu'il en soit, elle n'était pas plus avancée que le jour de son arrivée et n'avait encore pu amener la conversation sur le crime dont Kéralain avait été témoin, ni entrer dans la chambre toujours fermée où le crime s'était accompli. Elle n'entendait pas davantage parler d'Henry.

On ne l'avait pas invitée à demeurer perpétuellement à Kéralain ; que deviendrait-elle, que dirait-elle à son père, s'il lui fallait partir avant d'avoir trouvé les preuves qu'elle y était venu chercher ?

Un matin, le soleil avait reparu sur l'horizon, elle se promenait seule sur la terrasse du château, passant et repassant devant la chambre soigneusement close de l'infortuné marquis.

Elle eut voulu en sonder l'impénétrable mystère ; mais le regard le plus acéré ne pouvait se glisser au travers des solides volets qui en défendaient l'entrée.

Elle fut bientôt rejointe par Bertrand de Maloy.

— Que venez-vous chercher ici dit ce dernier ? c'est un lieu maudit.

— *Que voulez-vous dire ? répondit Cécile* affectant la plus grande indifférence.

— Il s'est commis là un crime abominable. Le vieux marquis a été assassiné par son neveu, le mari de Mme de Kéralain.

— Est-ce possible ?

— Ce n'est que trop vrai il a été jugé et condamné !

— Etes-vous sûr que la justice ne se soit pas égarée ?

— Les preuves étaient convaincantes !

— Racontez-moi cette tragique histoire, nous avons le temps.

Et, pendant une heure, Cécile écouta d'un front impassible les infâmes accusations que Bertrand formulait contre son père. Parfois, pour ne pas crier quand sa douleur etait trop forte, elle enfonçait ses ongles dans la chair de ses mains crispées ; mais elle ne perdait pas *une parole et constatait les contradictions* qu'elle relevait à chaque instant dans le récit qu'elle entendait.

(A suivre).

sortit du magasin, ses compagnons avaient disparu. Il avait eu affaire à deux filous. La police est sur les traces des coupables.

ÉTRANGER

CHRONIQUE GENERALE

La forteresse de Mayence va être transformée en un grand camp retranché. Cinq forts détachés seront construits sur les deux rives du Rhin. Le projet, il est vrai, ne date pas d'hier et s'il n'a pas encore été exécuté, c'est que le gouvernement allemand avait toujours espéré pouvoir se décharger d'une bonne partie des frais considérables qu'entraîneront ces travaux.

L'un des *cinq forts projetés* doit être élevé sur l'*Adolfshoeche* entre Biebrich et Wiesbaden, et le gouvernement voulait que la compagnie de la Ludwigsbahn, en construisant le *chemin de fer* de Mayence à Wiesbaden, se chargeât en même temps d'établir le fort. Mais l'exécution de cette ligne a été abandonnée précisément à cause de cette surcharge, qui s'éléverait à 1,200,000 marcs.

L'emplacement projeté pour le second fort est le *Hechtsheimer Berg*. Là doit également être construit le réservoir qui doit alimenter d'eau potable la ville de Mayence. Et comme il est nécessaire qu'il soit protégé, le gouvernement pensait que Mayence se chargerait des frais du fort qui doit garantir son réservoir. Mais Mayence se déclare amplement fourni d'eau à l'intérieur de son enceinte et pour de nombreuses années encore.

Emissions frauduleuses. — Les dépêches d'Italie parlent, depuis plusieurs jours, d'une façon quelque peu mystérieuse, d'une enquête parlementaire sur la situation des banques que l'opposition serait disposée à demander. C'est des banques d'émission qu'il s'agit, banques dont le gouvernement italien demande de renouveler le privilège. Or, plusieurs personnages politiques seraient, dit-on, compromis dans de nombreuses et coupables irrégularités commises *par les administrateurs* de ces banques. Une enquête avait déjà été faite en 1889, mais tenue secrète. Un député va probablement demander que le secret soit levé; on prétend même qu'il possède une copie du rapport et serait décidé à en donner lecture à la Chambre. D'autre part, le cabinet serait peu disposé à accepter cette enquête parlementaire. Sa situation est *déjà* ébranlée par l'opposition que lui fait le sénat. La découverte d'irrégularités dans l'administration des banques d'émission ne ferait que provoquer une nouvelle cause d'affaiblissement.

NOUVELLES DU JOUR

France. — La délégation de la fabrique de soieries lyonnaise, reçue par le ministre du commerce, a protesté *énergiquement* contre toute modification au tarif minimum, en ce qui concerne la soie et les tissus de soie pure. Elle était accompagnée : 1° d'une délégation ouvrière composée des membres de la commission de protestation lyonnaise contre la convention franco suisse; 2° du syndicat de *la corporation* des tissus lyonnais; 3° d'une délégation du syndicat général français du moulinage des soies, sous la conduite de son *président*; 4° *d'une délégation* du syndicat des filateurs et mouliniers français; 5° d'une délégation du syndicat général des sériciculteurs français. Le ministre a paru vivement frappé de l'unanimité des protestations des diverses branches qui concourent à la production de la soierie en France, toutes unies dans cette démarche collective pour la défense et l'intégrité du régime spécial voté par le Parlement en leur faveur.

— A la commission d'enquête du Panama, la délégation chargée de faire des investigations au sujet d'une somme de 500,000 francs payée par le Panama, sur un simple bon au porteur, annonce que M. Herz a touché cette somme sous la mention « frais au porteur. » La délégation annonce *aussi* que la *copie de lettres* de M. de Reinach, pendant la période 1888-1991, porte reconnaissance par M. Barbe d'une délégation de 600,000 fr. pour l'affaire du Panama. M. Brisson annonce que M. Floquet sera entendu *jeudi matin*.

— La Chambre a discuté la proposition de M. Jourde, tendant à frapper d'un impôt spécial les opérations de bourse. M. Tirard combat le projet, qui soulève des questions multiples et très difficiles à *résoudre*. Le projet aurait pour résultat de déplacer le marché français au profit de l'*étranger*. M. Tirard dit qu'il étudiera néanmoins le projet avec soin. M. Rouvier dit que le projet Jourde jetterait le trouble dans les négociations financières. Après diverses observations le projet est repoussé par 281 voix *contre* 232.

La *Chambre* a adopté la convention concernant la zone franche du pays de Gex et de la Haute-Savoie.

La Chambre a repoussé la nouvelle surtaxe de neuf francs sur l'alcool, dont les droits restent fixés définitivement à 240 fr. Elle a voté, par 304 voix contre 237, l'ensemble du projet sur le régime des boissons, malgré les observations de M. Tirard, qui a déclaré que le refus de la surtaxe de neuf francs sur l'alcool entraînera un déficit dans le budget.

La Chambre a voté enfin deux douzièmes provisoires, puis a levé sa séance.

— La police a arrêté à Bavilliers un aiguiseur nommé Bærenzing et sa femme, *ainsi qu'un ouvrier nommé Gaus, tous trois fortement soupçonnés d'être les auteurs du* rapt et du meurtre de la petite Blanche *Kahn de Mulhouse*.

Allemagne. — Répondant à un article de la *Gazette de la Bourse* de Saint Pétersbourg, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* déclare que l'Allemagne n'est pas pressée de conclure un traité de commerce avec la Russie, mais qu'elle est néanmoins prête à *accueillir favorablement tout arrangement* raisonnable.

— M. de Schlœzer, ancien ambassadeur de Prusse près le Saint Siége, ira passer l'hiver à Rome. La *Gazette de Voss* dit que l'on s'en étonne dans les cercles diplomatiques, où l'on avait donné pour raison du départ de M. de Schlœzer, le climat de Rome, qu'on disait très défavorable à sa santé.

Espagne. — Les journaux du soir consacrent de longs articles à une affaire financière scandaleuse. Il s'agit d'une concession de canalisation de l'Ebre, qui était devenue caduque depuis un certain temps, et qui fut renouvelée, sans aucune des formalités et garanties exigées par la loi. Ces irrégularités ont été commises grâce à des influences politiques qui ont pesé sur M. Linaro Rivas, alors ministre des travaux publics. La Compagnie étant en liquidation, les travaux déjà exécutés devaient être mis en vente jeudi, mais le gouvernement a fait opposition et a saisi le Conseil d'Etat d'une demande en nullité de concession.

FRIBOURG

Cercle des Arts et métiers de Bulle. — Le banquet dit des Rois est fixé au dimanche 8 janvier. Il est probable que M. Gavard y assistera, car il doit faire la veille une conférence au Cercle des Arts et métiers.

Une autre conférence sera faite, demain, au même Cercle, par M. l'avocat Bielmann, de retour de la réunion du Comité des radicaux catholiques. Espérons qu'il réussira à démontrer l'excellence et la tolérance de l'article 6 du programme radical.

L'on sait que les Bullois sont tout ce qu'il y a de plus chrétien, de plus parfait, de plus bienveillant, les meilleurs juges de tous les talents et de tous les mérites : c'est pour cela que M. Bielmann, de retour de Berne, a choisi l'antique Mecque radicale, devenue la Sainte Jérusalem, pour le *premier théâtre* de sa propagande contre les *empiètements*.

Vandalisme. — Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfaiteurs se sont introduits dans la gravière de Bourguillon, près de notre ville, dans laquelle est occupé journellement un pauvre ouvrier père de famille. Ces vauriens ont tout bouleversé tout détruit, même la cabane de ce travailleur, puis se sont retirés en emportant les outils qui appartiennent à la commune de Fribourg.

Une récompense de 10 francs sera accordée à la personne qui pourrait faire connaître le ou les coupables.

Sourds-muets. — Si Noël est le cri de joie du Ciel, c'est aussi le cri de joie de la terre, c'est surtout l'espérance des enfants pauvres confiés à la providence des maisons de charité, parce qu'il leur procure d'agréables réjouissances et de bien douces surprises.

La grande famille de l'Institut des sourds-muets de Gruyères, qui augmente chaque année, attend aussi avec impatience le retour de cette fête de famille. Comme l'année dernière, les enfants joueront deux petites pièces auxquelles le public est cordialement invité d'assister.

Les Révérendes Sœurs et l'aumônier recommandent à cette occasion l'arbre de Noël de l'Institut. Les dons soit en argent, soit aussi en nature, seront reçus avec une vive reconnaissance, parce qu'ils fourniront l'occasion de faire beaucoup de bien à de nombreux enfants qui appartiennent à des familles complètement pauvres qui n'ont pas pu procurer les vêtements nécessaires pour placer leurs enfants dans l'établissement. *(Communiqué.)*

Fête de l'arbre de Noël de l'Orphelinat. — Productions musicales et artistiques données par les élèves de l'Orphelinat, dimanche 25 décembre, à 5 heures du soir, dans la grande salle de l'établissement.

Ouverture à 4 heures.

Prix des places :

Premières, 1 franc.

Secondes, 50 centimes.

Pour les enfants, les prix sont réduits de moitié.

Dans le but d'encourager et de favoriser l'école de travaux sur bois et cartonnage, les divers objets confectionnés par les élèves seront mis en loterie dont les billets sont tous gagnants.

Tous les lots, au nombre de 200, seront exposés dans la salle d'attente et les billets mis en vente à la caisse au prix de 50 centimes. *(Communiqué.)*

BIBLIOGRAPHIE

Isabelle Kaiser. *Fatimé*, poésies. — Attinger, frères, éditeurs, Neuchâtel.

Mlle Kaiser a déjà un nom dans la littérature de la Suisse romande. *Fatimé*, qui vient de paraître, continue la série des remarquables productions de cette jeune femme poète. Tout le volume est consacré à une sœur cadette que la mort vient d'enlever. Isabelle Kaiser remonte à la naissance de sa sœur :

Devant cette divine chose
Mes deux ans ne comprenaient pas,
Et je me mis à parler bas
Pour ne point réveiller la rose ;
Mais ma mère au sourire aimé
Me dit, — et son front s'illumina :
« — Voici ta sœur, la Benjamine,
« Qui s'appellera Fatimé ! »

Nous suivons pas à pas la petite Fatimé, d'abord

Si petite que, pour atteindre
A ses grands yeux si doux,
Chaque enfant allait sans se plaindre
Se mettre à ses genoux ;

puis grandissante et, sur ses vingt-trois ans, prête à entrer dans le mariage, quand la mort interrompt sa courte vie.

Et tandis qu'ils allaient, les deux mains enlacées,
Perdus dans l'île d'or des âmes fiancées,
Cueillir dans cet Eden le bouquet le plus beau,
Un ange qui passa il en referma la porte,
Moissonna pour le *Ciel* le printemps de la Morte
Et mit les lys sur son tombeau !

Les 25 morceaux du volume sont une longue élégie sur *cette sœur si tôt enlevée à sa sœur* et à son fiancé. Nous reproduisons l'une des meilleures, intitulée l'*Attente*.

Vois, je laisse ma porte ouverte
Pour que tu puisses revenir,
Quand la campagne sera verte
Tu daigneras t'en souvenir.
J'erre en *souci dans* ma demeure,
J'entends notre mère qui pleure,
Tu pourrais seule l'apaiser.
Des sanglots *fou* pas[illegible] *crétin*,
Dans chaque coin la douleur veille...
— Je viens mendier ton baiser.

Toutes mes forces sont lassées,
Je ne vais plus sur les sentiers
Où nous marchions mains enlacées
Dévoilant nos songes altiers.
Je veille au fond de ma cellule
De l'aube jusqu'au crépuscule,
J'écoute si tu ne viens pas,
Et dis, lorsqu'on ouvre ma porte :
« *Vous voyez qu'Elle n'est pas morte,*
Puisque j'entends encor son pas ! »

Je mets des fleurs sous ton image
Et je leur dis de s'entrouvir,
Quand tu reviendras de voyage
Je rêve de te les offrir.
Tu paraîtras avec l'aurore
Et tu ressembleras encore
A la vierge de Murillo,
Et j'irai, des vagues battue,
Cueillir, pour tes pieds de statue,
Tous les nymphéas blancs de l'eau !

Avant que de Toi l'on m'arrache,
Dis-leur, dis-leur, ma Fatimé,
Qu'on n'abat point d'un coup de hache
L'arbre fleuri du mois de mai.
Car tu vis quelque part sans doute,
Mais tant que j'ignore la route
Où nous pourrons nous réunir,
Je dois, dans la maison déserte,
Laisser toujours ma porte ouverte,
Pour que tu puisses revenir !

L'on peut apprécier maintenant la nature du talent de Mlle Isabelle Kaiser. Sa versification est aisée et ordinairement gracieuse et naturelle ; mais la production est hâtive ; on regrette de lire parfois des vers peu clairs ou trop hardiment chevillé. On oublie trop le *conseil de Boileau à notre époque:*

Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage,
Polissez-le sans cesse et le repolissez.

Mlle Kaiser use volontiers d'images et de notions chrétiennes ; mais elle nous paraît les traiter un peu comme les poètes du grand siècle le faisaient de la mythologie gréco-romaine, c'est un christianisme un peu trop à fleur de peau.

L'œuvre typographique est des plus remarquables. Chaque page est entourée d'une double bordure de deuil, l'extérieure, d'un violet *foncé*, l'intérieure, *teinte argent mat*. Aussi cette plaquette fait-elle le plus grand honneur à l'éditeur.

Noël. — Histoire et Liturgie. — Coutumes et Légendes. — Littérature et Poésie. — 1 vol. in 8° de 216 pages, illustré de nombreuses gravures. Prix 1 fr.

La Noël dans le plan divin, la Noël dans l'histoire, la Noël à l'église, la Noël au foyer, la Noël dans les coutumes de chaque pays, la Noël dans les lettres et en particulier les contes de Noël et les chants de Noël : voilà ce qu'on trouvera dans ce petit livre qui, sans jamais quitter son sujet, promène le lecteur de fête en fête, à travers les siècles et sur tous les points du monde.

En vente à la Société de Saint Augustin à Bruges, et à l'Imprimerie catholique à Fribourg.

PETITES GAZETTES

Au tribunal. — Lundi *matin, une scène* amusante s'est produite au tribunal de police de Genève. Le nommé Z., Français, avait assigné deux Allemands qui l'avaient un peu houspillé parce que lui-même les avait insultés — et pourquoi ?

Le plaignant s'en est expliqué en s'adressant à M. le président Golay.

— Voyez-vous, monsieur le président, rien que d'entendre parler allemand, ça m'agace.

— Mais ce n'était pas un motif pour insulter ces messieurs. De quoi vous plaignez vous ?

— Ils ont parlé en allemand et ça m'agace.

M. le président du tribunal a débouté le *plaignant, le condamnant aux frais.*

Les deux Allemands ont été libérés.

— Ça m'agace, a dit encore Z. en quittant la salle.

Une mystification — La *Liberté* raconte une histoire bien étrange. Si l'histoire est vraie, tout Paris et tous les visiteurs de Paris, en 1889, auraient été victimes d'une des plus fortes mystifications que l'on ait jamais vues.

Tout le monde se souvient de Dinah Salifou, le roi nègre qui visita l'Exposition du centenaire et fut un objet de si grande curiosité pendant son séjour à Paris.

Eh bien, s'il faut en croire la *Liberté*, cet auguste souverain n'était pas roi du tout.

Dinah Salifou était un agréable danseur de bamboula, *faisant la manche, après ses courtes* représentations sur les places de je ne sais quelle ville du continent noir ; lorsqu'un fonctionnaire du ministère de la marine eut la fantaisie *de le sacrer roi*, pour la grande mystification de la population parisienne.

Depuis, Dinah Salifou a été rendu à la chère *gouitra, dont il tirait* ses grinçants accords, car en lui donnant une couronne son inventeur avait oublié d'y ajouter un peuple.

Quant à l'aide de camp qui figurait à ses côtés comme chef de cavalerie, il *remplit* depuis plusieurs années, toujours d'après la *Liberté*, les fonctions de cuisinier chez M. Gaboriau, propriétaire d'une importante factorerie de Conakri, et divertit chaque soir l'office en contant par le menu tous les honneurs qui lui furent rendus en 1889.

Nous ne savons si l'histoire est vraie, ajoute la *Liberté*, mais il faut avouer, bien que nous ayons tous été plus ou moins victimes de la mystification, qu'elle mériterait de l'être ; car elle est amusante et la farce a été bien jouée.

Observatoire météorologique de Fribourg

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin, 1 et 7 h. du soir

BAROMÈTRE

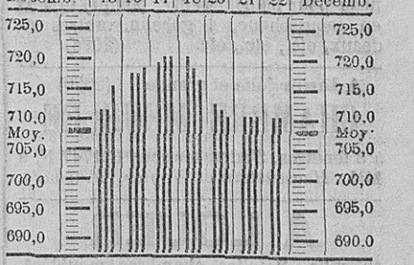

THERMOMÈTRE *(Centigrade)*

Décemb.	15	16	17	18	20	21	22	Décemb.
7 h. matin	—1	0	1	—4	—2	—3	—2	7 h. matin
1 h. soir	0	2	—2	1	—2	—1	1	1 h. soir
7 h. soir	2	2	1	—1	—2	—1		7 h. soir

M. Soussens, *rédacteur*.

Etoffes dentelle soie de Frcs. 2.45 à Frcs. 25.50 (Chantilly, *Guipure, etc.*) — expédie par mètre et pièces entières. G. Henneberg, dépôt de fabrique de soie, à Zurich. Echantillons franco sur demande. (524)

Il n'y a que ce qui est bon qui soit durable. Lausanne. Après avoir entendu parler de différents côtés de l'excellence des pilules suisses du pharmacien Richard Brandt, je voulais en essayer, car, souffrant depuis de nombreuses années d'une maladie d'estomac, j'ai déjà pris bien des sortes de remèdes. Avec plaisir et reconnaissance, je puis vous annoncer que vos pilules suisses que vous m'avez envoyées ont agi à mon entière satisfaction. J'atteste donc que les pilules suisses sont un des meilleurs et des plus efficaces remèdes contre les maladies de l'estomac, en sorte que j'en recommande l'emploi à chacun. Recevez, Messieurs, l'expression de ma reconnaissance, ainsi que *mes remerciements*. *Guerraz Lis* (signature *légalisée*). *En achetant*, faire toujours attention à la croix blanche sur fond rouge. (888/163)

te juridique

des faillites de la Sarine expo-
ente, aux enchères publiques,
décembre courant, dès 9 heu-
in, au domicile du failli Stritt,
sur-Glâne, les biens mobiliers
nant, savoir : 1 cheval, manteau
3 bœufs, 7 vaches, dont 4 por-
génisses, dont 2 portantes,
porcs, 1 chien de garde, pou-
ou 10,000 pieds de foin et
oment, seigle, avoine, bette-
mes de terre, charrues, hache-
casseur, mécanique à battre
soires, caisse à purin, harnais,
ssorts et à pont, instruments
neubles meublants, etc. 1082/2027

A REMETTRE

ans une petite ville du canton,
mmerce de détail avec logement
ances ; clientèle assurée ; peu
de marchandises.
nseignements, s'adresser à l'**A-**
bourgeoise d'annonces, à
. (2008)

son à vendre

de la rue de Lausanne, avec
magasin. — Conditions favora-
er à l'**Agence fribourgeoise**
es, à **Fribourg.** (1693)

ne cuisinière est demandée
à l'**hôtel du Saint-Mau-**
(2004)

EMANDE A LOUER

r des Places, un local au rez-
e. S'adresser à l'**Agence fri-**
se d'annonces, à **Fri-**
((2023)

TE JURIDIQUE

28 décembre courant, dès
u matin, l'Office des faillites
e exposera en vente, aux en-
bliques, à la maison N° 15,
, à Fribourg, une grande quan-
s mobiliers, notamment : lits,
erie, linge, habillements, ar-
ommodes, canapés, chaises,
es, tableaux, glaces, pendules,
ents de bureau, cyclostile, pro-
rmes diverses, vaisselle, ver-
rie de cuisine, potager, four-
blanchisseuse, pompe, tuyaux
houc, 1 gobelin, autres ri-
, etc., etc. (2028)

jolie et grande (2030)

MBRE MEUBLÉE

s. S'adresser sous E 1747 F, à
enstein et Vogler, Fribourg.

LOUER

2 jolies chambres meublées,
u soleil, à 15 fr. par mois,
npris. S'adresser sous D 1743 F,
de publicité *Haasenstein et*
ribourg. (2026)

ne fille cherche à se placer
ne d'enfants ou pour faire tous
x du ménage. S'adresser à
Pierre, à Montrevers, porte de
(2029)

ntenant jusqu'après le nouvel-

BLES LECKERLY de BALE
qualité, à 70 cent. le paquet,
(2025)

NNLER, Brasserie, MORAT

à l'Imprimerie catholique :

DAS DE BUREAU

pour 1893

rs par page, Fr. — **90**
» » **1 50**
» » **3 50**
e poche, in-32 toile **0.80** c.
e poche, in-32 ciré **2.50** fr.
e poche, in-16 toile **1.00** fr.

LA CAISSE D'AMORTISSEMENT

Grand'Rue, 26, FRIBOURG

achète les Cédules 4 % de la Caisse hypothécaire au pair ; elle bonifie, en outre, au vendeur, l'intérêt couru, et, jusqu'au 24 décembre, une prime de **1/4 %.**

Le porteur de Cédules, qui les vend avant le 24 décembre, *n'aura pas à payer l'impôt pour 1893.*

LA CAISSE D'AMORTISSEMENT achète au cours de *600 francs* les **actions de la Caisse hypothecaire;** elle achète également, à des conditions très favorables, les Revers, Lettres de Rentes, Obligations hypothécaires. Jusqu'à nouvel avis, *elle prend à sa charge tous les frais de cession.*

LA CAISSE D'AMORTISSEMENT se charge, *sans frais pour les débiteurs,* de rembourser leurs dettes hypothécaires moyennant cession des titres par les créanciers actuels, cession qui ne peut être refusée en vertu de la loi du 24 novembre 1892.

L'intérêt des titres hypothécaires achetés par la Caisse d'amortissement est réduit au 4 1/4 %, à partir de la prochaine échéance ; le débiteur obtient en outre la *déduction de la dette à l'impôt.*

LA CAISSE D'AMORTISSEMENT prête sur hypothèque à 4 1/4 %, **sans aucune Commission,** avec *défalcation du titre à l'impôt en faveur du débiteur.* Conditions très favorables de remboursement.

LA CAISSE D'AMORTISSEMENT achète, en outre, et vend toutes bonnes valeurs du pays, et, en Commissions, les valeurs étrangères ; elle est spécialement en mesure d'offrir à ses clients :

des Obligations de l'Etat de Fribourg 3 1/2 % à 98,50.
des Obligations de l'Etat de Berne 3 1/2 % à 98,75.
des Obligations de la Caisse hypothécaire vaudoise, 3 1/2 % à 98.
des Obligations de la Banque foncière du Jura à Bâle 4 % à 99,60.
des Obligations de la Banque hypothécaire suisse 4 % à 99,50.
des Obligations de l'Etat de Fribourg 3 % à 92. (2003/1072)

LA DIRECTION.

ÉTABLI avec assortiment complet d'outils d'amateurs

Tour pour amateurs

ARMOIRES A OUTILS pour amateurs

BOITES à outils à DÉCOUPER

Patins, Traîneaux

CARABINES, FLOBERT

E. WASSMER, fers et quincaillerie

FRIBOURG (872

La Filature de laine

ET FABRIQUE DE DRAP

FRIBOURG, NEUVEVILLE, 82

Premier prix, Médaille de vermeil, Exposition cantonale, Fribourg

se recommande aux agriculteurs et propriétaires de moutons pour le filage des laines, la confection de draps et milaines, ainsi que pour fouler et presser les tissus à la main. Ouvrage consciencieux et soigné. Grand choix de draps et milaines, 1re qualité et à prix avantageux. — **DÉPOTS :** M. **B. Christen,** *négociant, à Payerne ;* M. **J. Pittet-Vienny,** à *Bulle ;* Mme veuve **Riche,** à *Romont ;* M. **Aebischer-Rœmy,** à *Planfayon ;* M. **Hager,** *teinturier,* à *Morat ;* Mme **Alphonsine Deillon,** à *Vuisternens-devant-Romont.* (928/1698)

MALADIES du CŒUR HYDROPISIE
MALADIES de la POITRINE, TUBERCULOSE PULMONAIRE
TRAITEMENT et GUERISON RAPIDES et INFAILLIBLES des
PALPITATIONS, SUFFOCATIONS, INSOMNIES, ŒDÈME, BRONCHITES CHRONIQUES, ASTHME, EMPHYSÈME
PAR LA MÉTHODE DE FEU LE DOCTEUR DE CORBIÈRE
Une brochure illustrée traitant de ces maladies et contenant des attestations de guérisons est envoyée *franco* sur demande adressée à M. le Docteur **N. J. PANNECIÈRE, 68, Rue Saint-Lazare, Paris.**
Consultations de 2 heures à 5 heures, excepté les Samedis et Dimanches et par correspondance.
SUCCÈS ASSURÉ par une LONGUE PRATIQUE. (1161)

LA DÉVOTION
AU SACRE-CŒUR
DE
Notre-Seigneur Jesus-Christ
PRIÈRES, MÉDITATIONS, LECTURES
Un volume de 600 pages. Prix : 2 fr. 50
En vente : Paris, Rue Cassette, 6 ; Bar-le-Duc, Rue de la Banque, 36 ; Fribourg (Suisse), Grand'Rue, 13.

NOTARIAT

Le soussigné informe l'honorable public qu'il a ouvert son

Etude de notaire

à ESTAVAYER-LE-LAC

à la *maison Holz,* ancien juge de paix
2014/1076 **Georges HOLZ, notaire.**

MANTEAUX FLOTTEURS

en véritable drap de Charmey

MILAINE POUR HOMMES

Coupons de draps au grand rabais
Chemises. Camisoles en flanelle
Très bon marché, chez 1830/990

J. DUCOTTERD

marchand tailleur-chemisier
67, rue de Lausanne, **FRIBOURG**

AU VIGNOBLE

124, rue de Lausanne, 124, FRIBOURG

Le véritable vin de Chianti est arrivé.
Marca verde, Fr. 5.50 il fiasco.
Valle d'Oro, » 6 »
Vins rouges et blancs, depuis 45 c. le lit.
Liqueurs fines, Marc, Lie, Eau-de-vie de pommes.
Véritable Kirsch de la grande distillerie de Schwyz.

Le magasin est ouvert le dimanche de 10 heures à midi. 1849/999)

Man spricht deutsch. Si parlà italiano.

A l'occasion du Nouvel-An

on trouvera un grand choix de cartes de félicitations, cartes surprises, chez (2007)

Mme Vve PAGE

rue de Lausanne, 76, **Fribourg.**

Au Magasin No 89
RUE DE LAUSANNE
on trouve toujours d'excellents

vins rouges et blancs naturels

A EMPORTER (2011)

TOUTE MÉNAGÈRE

voulant, malgré les travaux du ménage, conserver ses mains **douces, fraîches** et d'une **blancheur éclatante,** doit acheter le
Savon sablé au son d'amandes
de Bergmann et Cie, Zurich
qui est en même temps le meilleur remède contre les *crinons, les impuretés de la peau.* Le paquet de 3 pièces à 75 cts., chez **Fœller,** coiffeur, 9, Grand'Rue, Fribourg ; **Porcelet,** pharm., Estavayer (1774)

POUR LES FÊTES

Oranges, grandes et mûres, 5 kil., 3 fr.
Châtaignes, sèches, sans pelure, 5 kil., 2 fr. 40 ; 10 kil., 4 fr., *franco,* contre remboursement. Pour grandes quantités rabais.
(2019) **G. Anastasio, Lugano.**

Fouillez vos vieilles lettres !

Achète 40 centimes pièce (1810)
vieux timbres-poste suisses sur lettre 1850 à 1854 (rayons)
S'adresser : **Casier postal, 445, Sentier** (Vaud).

Volaille engraissée

de 1re qualité. Le colis postal de 5 kilos, toute fraîche, plumée proprement, franco contre remboursement. (1990)

Oies pour rôtir ou poulets (poularde)	Fr. 7.60
Oies grasses ou canards gras	» 8.—
Dindons	» 8.40

I. Kerpel, Verschetz (Hongrie).

POMMADE ANTI-PELLICULAIRE de Bergmann

fait disparaître **les pellicules** après un court usage. Succès garanti. **1 fr. 25.** En vente chez le **Coiffeur Fœller,** Grand'Rue, 9, **Fribourg.** (1773)

LE DIRECTORIUM

SEU ORDO RECITANDI DIVINI OFFICII

pour l'année 1893 est en vente
Imprimerie catholique.
PRIX : 1 Fr.